

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2022-1193  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION  
DES PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2015-848  
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 25 avril 2022, le conseil a adopté le **règlement N° 2022-1193** modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction N° 2015-848 de la Ville de Rouyn-Noranda afin de permettre la construction d'un équipement collectif au sens de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A 19.1) sur un lot qui n'est pas adjacent à une rue publique.

Le règlement N° 2022-1193 est entré en vigueur le 4 juin 2022 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022  
et publié le 15 juin 2022



Angèle Tousignant, greffière